

## COMPTE RENDU DU JEUDI 8 DÉCEMBRE 2016 À IVRY LE TEMPLE

### I – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur DELAVILLE Sébastien est désigné secrétaire de séance.

### II – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 29 septembre 2016

Le compte-rendu du comité syndical du 29 septembre 2016 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité**.

### III – Approbation du compte-rendu du débat d'orientation budgétaire du 10 novembre 2016

Le compte-rendu du débat d'orientation budgétaire 2017 du 10 novembre 2016 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité**.

### IV – Budget primitif 2017

Monsieur le Président présente le budget primitif 2017 qui est équilibré à la somme de 4 499 520,00 € dont 1 199 520,00 euros en section d'exploitation et 3 100 000,00 euros en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **approuve à l'unanimité le budget primitif 2017**.

### V – Demande de subvention pour les travaux prévus au budget

Lors de cette séance, il a été demandé d'autoriser Monsieur le Président à instruire les demandes de subventions nécessaires (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental et État) aux taux maximaux pour les travaux suivants, prévus au budget 2017 :

- la remise en fonctionnement du forage Paradis à Bornel (20 000 €),
- la mise en place d'une station de traitement des pesticides sur le forage de Parfondeval (267 120 €) dont 5 000 € d'études préalables / 15 000 € de Maîtrise d'œuvre,
- la réhabilitation du réservoir d'Amblainville (222 600 €) et du Coudray sur Thelle (150 000 €) dont 14 000 € d'études préalables / 21 000 € de Maîtrise d'œuvre / 3 000 € de coordination SPS,
- la mise en place d'un système de radio-relève à Chavençon (30 000 €),
- la réalisation d'études BAC sur les captages de Ribeaupville / Méru / Esches et d'une DUP sur ce dernier forage (80 000 €),
- le renforcement du réseau d'eau potable dans diverses rues des communes adhérentes au Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons (2 000 000 €).

De même, il est demandé le renouvellement des anciennes subventions auprès du Département :

- Renforcement du réseau d'eau potable – phase 2 et 3
- Études topographiques, géotechniques, maîtrise d'œuvre (tranche ferme – tranche conditionnelle) : Travaux de renforcement du réseau d'eau potable
- Études de protection et de diversification du captage de Parfondeval
- Beaumont les Nonains Tranche 1 : renforcement du réseau en diamètre 150 mm Hameau de Jouy la Grange – Grande Rue
- Renforcement du réseau d'eau potable rue Jeanne d'Arc à Bornel
- Renouvellement du réseau d'eau potable rue Berthelot à Méru

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité** le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'État et du Conseil Départemental de l'Oise pour les projets prévus au DOB 2017.

## VI – Décision modificative n°2

Monsieur FOURNIER expose les modalités de la décision modificative n°2 qui est équilibrée à 0,00 euro en section d'investissement et qui concerne les ajustements de crédits de paiement pour les opérations programmées en 2016 et qui se termineront en 2017 (entre autre pour le SDAEP et la réhabilitation du réservoir d'Hénonville).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité la décision modificative n°2.**

## VII – Approbation de l'avenant n°1 au contrat de DSP Méru-Vallée d'Esches

Madame WIBAUX vous a rappelé que :

- par délibération du 15 décembre 2015, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons a décidé de déléguer l'exploitation de son service public d'eau potable sur le territoire des communes de Méru, Fosseuse, Esches, Bornel et Belle-Église à la société Suez environnement - Lyonnaise des eaux ;
- le Bordereaux des Prix Unitaires (BPU) complété, étant en partie l'objet de cet avenant, a été validé lors du dernier Comité Syndical ;
- l'avenant n°1 a été approuvé par la commission DSP qui s'est réunie le 18 octobre 2016.

Monsieur le Président vous a demandé de valider un complément de l'avenant n°1 au contrat de DSP Méru-Vallée d'Esches, concernant la facturation de l'abonnement à terme échu.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité l'avenant n°1 au contrat de DSP Méru-Vallée d'Esches.**

## VII – Conventions de remboursement Méru et Belle-Église

Le SMEPS a réalisé (ou est en cours de réalisation) de travaux de renforcement / d'extension pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie et de pose de poteaux incendie dans les communes de Belle-Église et de Méru.

Ces communes se sont engagées auprès du SMEPS à payer les travaux d'extension / renforcement / pose relatif à la défense incendie (dont la compétence est communale).

Afin de régulariser cette situation, le SMEPS souhaite signer avec ces communes une convention de remboursement détaillant la part due par chacune des communes.

Il vous sera donc demandé d'autoriser le Président à signer les conventions de remboursement correspondantes que vous trouverez en annexe.

## VIII – Convention d'hébergement des récepteurs de télé relève

Dans le cadre du déploiement de la télé relève des compteurs d'eau sur le territoire du SMEPS, Suez environnement – Lyonnaise des Eaux nous a adressé des conventions d'hébergement des récepteurs de télé relève qui seront installés sur les sites visités et validés avec les élus des communes concernées à savoir : Méru, Belle-Église, Bornel (dont Fosseuse) et Esches.

Les sites désignés offrent une situation géographique haute et intéressante pour l'installation d'une antenne qui servira à la collecte des index des compteurs d'eau des usagers résidant dans les communes.

Le matériel est constitué d'une antenne fouet d'1 m de hauteur fixée sur un support extérieur très peu visible. Le coffret récepteur est installé dans le local technique du site le plus proche d'une source de courant électrique, nécessaire à l'alimentation du système.

Monsieur le Président vous demandera l'autorisation de signer ces conventions que vous trouverez en annexe.

## IX – Indemnités dues au trésorier

Monsieur le Président vous propose d'accorder à Monsieur DIEDRICH les indemnités de conseil et de budget pour le deuxième semestre 2016 (224,64 euros net).

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical approuve à l'unanimité** le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH

## X – Questions diverses

Madame WIBAUX vous a informé que :

- les teneurs en déséthylatrazine de l'eau distribuée à partir du captage de Parfondeval sont supérieures à la limite de qualité de 0,10 µg/l définie par le code de la santé publique ;
- le SMEPS ne dispose dans l'immédiat d'aucun autre moyen pour maintenir la distribution de l'eau dans le respect des limites de qualité définies pour les pesticides ;
- la consommation de l'eau provenant du captage de Parfondeval ne représente aucun danger pour la consommation humaine étant donné que la valeur maximum admissible, définie par l'ANSES, est de 60 µg/L or les valeurs au niveau du captage ne dépassent pas 0,4 µg/L ;
- au vu des teneurs en déséthylatrazine vous avez validé, lors du débat d'orientation budgétaire, l'installation d'une station de traitement des pesticides sur la parcelle de ce captage ;
- en attendant la construction de cette station de traitement, une demande de dérogation aux limites de qualité, pour le captage de Parfondeval concernant le paramètre déséthylatrazine à hauteur de 0,40 µg/l au lieu des 0,10 µg/l de limite de qualité, est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical, à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de réaliser une demande de dérogation aux limites de qualité pour le captage de Parfondeval pour le paramètre déséthylatrazine à hauteur de 0,40 µg/l au lieu des 0,10 µg/l de limite de qualité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant cette demande de dérogation.